

**Conseil de site
Séance du 8 juillet 2025**

Délibération n°2

Portant approbation du procès-verbal du conseil de site du 3 juin 2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,

Considérant qu'il revient au conseil de site d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 12
Membres absents et non représentés : 13

Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 3
Non-participation : 0

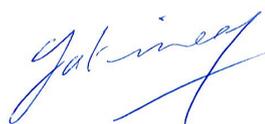
Article 1er :

Le conseil de site approuve le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025.

Article dernier :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 11 juillet 2025

Publiée le : 11 juillet 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE SITE

Séance du mardi 3 juin 2025

Liste de présence

Étaient présents

GATINEAU Laurent, président de CY Cergy Paris Université
RZEPKA Emmanuelle, représentante du recteur de la région académique d'Ile-de-France
HERLICOVIEZ David, directeur général des services
DOTTI Carole, agent comptable

Collège A : Professeurs des universités et assimilés

GHORBEL Elhem
GOUBARD Fabrice
JAILLET Alain
RADUT-GAGHI Luciana
SEYER Damien

Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou personnels assimilés

GATINEAU Laurent
JEANNIN Laurent
PERERA Luc
ROYER Carine

Collège des représentants des personnels BIATSS

BLANCHOU Pierre
RANDRIAMALAKA Noa

Collège des doctorants

-

Collège des étudiants

AKIL Manel

Collège des personnalités extérieures

HUMBERT Thibault	Vice-président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, maire d'Eragny
PHILIPPON Aziza	Représentante du conseil départemental du Val d'Oise
VAUTRIN Erik	Vice-présidente de la Région Ile-de-France Représentant de la CCI Ile-de-France – Le Grand Cercle

Collège des représentants des établissements composantes

LECHAUX Patrick, représentant suppléant, secrétaire de l'association EPSS

Collège des représentants des établissements associés

ALVES PINTO Céline, représentante suppléante, directrice du financement public et des partenariats de l'ESSEC

BERNARD Clémence, représentante titulaire, directrice de l'EBI

HAÏK Philippe, représentant suppléant, directeur général de l'ISIEE-IT

Représentants du monde socio-économique

VIAUD Benjamin, entrepreneur val d'oisien des EdTech (Beneylu), ancien diplômé de l'EISTI (CY Tech)

Invités

GOUX Hervé

TRIVIE David

LE BONDER Danièle

HEBERT Ronan

MARCIANO Fanny

Directeur général adjoint Transition

Directeur général adjoint Ressources

Directrice des affaires financières

Vice-président adjoint Transition

Administratrice provisoire de l'Inspé

Ont donné procuration

V. TOUREILLE à F. GOUBARD

J.-B. FRETIGNY à L. PERERA

C. HUGUET à L. GATINEAU

E. BONNEFOY à C. ROYER

C. PACANOWSKI à L. PERERA

S. VON EUW à L. GATINEAU

M. MAUGUIN à L. RADUT-GAGHI

D. PAWLIK à C. ALVES PINTO

C. PEIFFERT à D. SEYER

V. TENIERE à D. SEYER

P. BISMUTH à C. ALVES PINTO

Membres absents ou excusés

ENGRAND Rémi

AGOUMIMELCHA Sarah

LAVAL Samuel

LARROCHE Catherine

DAINVILLE Nicolas

MERVAL Vincent

FOUCHET-ISHII Charlotte

2 – ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV du congrès du 11 avril 2025 et du conseil de site du 29 avril 2025
2. Schéma directeur Développement durable & responsabilité sociétale et environnementale
3. Création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires

La séance est ouverte à 14 heures 05.

Laurent GATINEAU ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de site.

I. Approbation des PV du congrès du 11 avril 2025 et du conseil de site du 29 avril 2025

En l'absence de remarque, Laurent GATINEAU soumet au vote le PV du congrès du 11 avril 2025.

Le PV du congrès du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

En l'absence de remarque, Laurent GATINEAU soumet au vote le PV du conseil de site du 29 avril 2025.

Le PV du conseil de site du 29 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

II. Schéma directeur Développement durable & responsabilité sociétale et environnementale

Ronan HÉBERT explique que l'idée n'est pas de faire une lecture exhaustive de ce document de 100 pages qui recense 62 actions mais de donner un aperçu macro de ce qu'il contient. Le schéma directeur Développement durable & responsabilité sociétale et environnementale (SD DD&RSE) est structuré en plusieurs parties avec des éléments contextuels globaux et locaux, le processus d'élaboration, les actions et les annexes. Il rappelle que ce document est une obligation. En 2023, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), à la suite du plan climat et biodiversité, a demandé à tous les établissements d'élaborer un SD DD&RSE et de le voter dans leurs conseils centraux avant la fin de l'année 2024. Le ministère a transmis une note de cadrage, laissant un certain degré de liberté aux établissements pour rédiger leur schéma directeur, avec néanmoins quelques obligations. Il est attendu un document stratégique transversal. Son élaboration doit engager la gouvernance avec une vision et un projet. Le SD DD&RSE doit embrasser la totalité des activités de l'établissement et mobiliser tous ses acteurs. Enfin, des thématiques sont incontournables, à savoir la décarbonation des activités, la sobriété énergétique, l'impact environnemental du fonctionnement courant avec une gestion de la biodiversité et l'explicitation des dispositions dédiées au déploiement du socle de compétences et de connaissances à partir de la rentrée 2025. Le schéma directeur doit contenir des mesures ciblées avec des objectifs quantifiés (livrables, indicateurs et calendrier).

La note de cadrage du ministère a été publiée en juin 2023, et il était entendu que CY Cergy Paris Université devait déposer un dossier de candidature pour obtenir le label DDRS. Une autre obligation réglementaire consistait en la réalisation d'un bilan carbone de l'établissement, ce qui a été fait, ainsi qu'un plan de décarbonation qui a été présenté en conseil d'établissement en novembre 2024. Une fois ces deux missions réalisées, l'établissement s'est attaqué à l'élaboration du schéma directeur, avec une première présentation en CODIR en octobre 2024. Un groupe de travail s'est réuni à trois reprises, en janvier, février et mars 2025, pour aboutir à un document rédigé qui a été présenté en CODIR le 13 mai dernier. Le groupe de travail comprenait des personnels BIATSS et des enseignants-chercheurs des différentes composantes et des directions. Le point faible de ce groupe de travail est l'absence d'étudiants.

En termes de structuration, il a fallu intégrer différents documents dont les feuilles de route précédentes (CYU et transition territoriale), le PIA CY Générations, le plan de décarbonation et le label DDRS. Le document comprend 5 axes, 17 orientations et 62 actions. Il faut savoir que l'axe Politique environnementale représente plus du tiers des actions. Le groupe de travail a été très attentif à la faisabilité des actions, c'est-à-dire qu'il a décidé de se lancer uniquement dans des actions qui étaient réalisables. La notion d'impact est également un critère important qu'on retrouve par exemple dans le PIA CY Générations. On y retrouve une proposition de fiches actions avec les objectifs, le ou les publics cibles, le pilote, les contributeurs ainsi que l'échéance prévisionnelle et les indicateurs. Le SD DD&RSE associe quasiment tous les acteurs. Un complément d'information a été demandé sur l'économie circulaire et le réemploi, et il s'agira de modifier quelque peu cette partie. Il faudra ensuite mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation pour le faire vivre et potentiellement évoluer en fonction des besoins qui pourraient apparaître.

Céline ALVES PINTO salue l'énorme travail de recensement qui a été réalisé, avec des objectifs ambitieux.

Ronan HÉBERT confirme que la DGA Transition a réalisé un important travail pour élaborer ce document.

Carine ROYER s'associe aux félicitations. Elle a pu participer au groupe de travail et il est toujours agréable que l'on fasse appel aux composantes. Elle souhaite avoir des informations sur la dimension Alliance de ce schéma directeur. Elle n'a pas non plus saisi la publicité qui sera faite de ce document, et dans quelle mesure il est prévu d'entraîner les équipes.

Ronan HÉBERT explique qu'il s'agit du schéma directeur de CY Cergy Paris Université, et il n'y a donc pas de dimension Alliance. Le ministère a en effet demandé que les schémas directeurs soient élaborés à l'échelle des établissements. Pour autant, des discussions peuvent avoir lieu entre les établissements, dans le cadre du contrat de site, pour voir ce qu'il est possible de mettre en commun. Par ailleurs, il est bien prévu de réaliser une publicité de ce document au sein de l'établissement, avec une publication sur le site internet.

Hervé GOUX précise que CY Générations se trouve sur le périmètre de CY Alliance, contrairement au schéma directeur. Certaines actions peuvent néanmoins faire référence à l'Alliance, tel le soutien aux initiatives étudiantes. Ce schéma fera l'objet d'une publicité réglementaire, c'est-à-dire qu'il sera mis à disposition sur le site ministériel. Une diffusion en interne est également prévue auprès des membres de la direction générale et des composantes. Il est envisagé un dispositif de suivi et d'évaluation qui permettra de faire vivre ce schéma, en particulier sur le volet étudiant en se rapprochant du Parlement étudiant. Un bilan du schéma directeur sera enfin effectué dans le cadre de la rédaction du rapport annuel sur la transition.

Ronan HÉBERT ajoute que la rédaction du rapport annuel sur la transition a été demandée dans le cadre de l'audit pour l'obtention du label DDRS. Il constate qu'il est parfois difficile de rassembler la communauté universitaire sur les sujets en lien avec la transition, y compris dans la participation aux groupes de travail. Lors de l'audit, il avait aussi été demandé de structurer un réseau de référents au sein des équipes de recherche, des départements, des directions, etc. L'idée est ainsi de constituer un pool de personnes qui pourront relayer les messages sur la transition et suivre l'évolution du schéma directeur. CY Cergy Paris Université a été labellisée pour deux ans, et il faudra redéposer une nouvelle candidature à l'automne prochain.

Patrick LECHAUX souhaite connaître les raisons de la non-mobilisation des étudiants et demande si des pistes de travail ont été définies pour les rattacher à ce projet.

Ronan HÉBERT explique qu'il a essayé de mobiliser le vice-président étudiant, demande restée sans réponse. La vice-présidente à la vie étudiante est intervenue pour essayer de le motiver, ce qui n'a pas fonctionné. Il a ensuite essayé de se rapprocher du représentant Transition du Parlement étudiant, à travers un premier échange mais sans suite. Les emplois étudiants qui travaillent en lien avec la DGA Transition ont été sollicités pour participer au groupe de travail, une nouvelle fois sans succès. Il faut savoir qu'une élue étudiante du conseil d'établissement a évoqué ce matin le dossier de l'engagement étudiant. Une fois que cet engagement sera reconnu, les étudiants seront sans doute plus disposés à accorder du temps pour participer à l'élaboration de la politique transition de l'établissement.

Elhem GHORBEL s'interroge sur la durée d'obtention du label DDRS.

Laurent GATINEAU explique que le label DDRS peut durer jusqu'à quatre ans, et il espère que CY Cergy Paris Université sera lauréate pour quatre ans la prochaine fois.

Elhem GHORBEL souhaite connaître les leviers à mettre en place pour encourager les étudiants à s'engager.

Laurent GATINEAU souligne que les représentants étudiants sont apparus très sensibles à la question en conseil d'établissement ce matin, ce dont il se félicite. La nouvelle vice-présidente étudiante souhaite mobiliser largement autour de cette thématique, à savoir l'ensemble des établissements du site. Cette forme d'enthousiasme initiale est assez réconfortante mais il sait aussi que le soufflé peut vite retomber. De manière plus générale, deux mesures dans le schéma directeur concernent très directement les étudiants et l'établissement compte entretenir un investissement régulier des étudiants dans la mise en œuvre de ces dispositifs, à travers les élus étudiants et les représentants associatifs.

Elhem GHORBEL estime que l'école doctorale pourrait aussi être mobilisée sur le sujet.

Luciana RADUT-GAGHI informe que le travail réalisé par la vice-présidente Relations internationales au sein d'EUTOPIA est très lié à la question de l'impact. Elle suggère à Hervé GOUX de se rapprocher d'elle pour échanger sur le sujet et s'inspirer mutuellement.

Laurent JEANNIN explique qu'il s'est penché principalement sur les actions et les problématiques recherche, de la page 48 à la page 50 du schéma directeur. On peut voir, le 1^{er} décembre 2022, que l'approche de la transition a été présentée lors du comité des directeurs de laboratoire (CDL), lors duquel il a été demandé à tous les laboratoires d'avoir une approche développement durable/transition dans leur politique scientifique et leur politique globale. Or, les derniers rapports du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ne font pas apparaître de lignes sur les approches développement durable. En 2023, toujours en CDL, a été présenté le programme « Labos 1Point5 » qui calcule le bilan carbone des laboratoires, et les laboratoires avaient alors été encouragés à réaliser une simulation. Laurent JEANNIN a par exemple essayé de mesurer l'empreinte carbone du laboratoire BONHEURS. Plusieurs actions n'ont donc pas été mentionnées dans le schéma directeur. Par ailleurs, dans le cadre de la formation Pré-Ingénieur de CY Tech, 7h30 de CM et 4h de TD sont consacrées à ce sujet en première année. Enfin, CY a mis en place un cahier des charges pour certains marchés publics, avec 20 % consacrés à la démarche développement durable. Il s'interroge sur les impacts de toutes ces mesures prises à l'échelle de l'établissement.

Laurent GATINEAU explique que l'objectif est bien évidemment d'avoir une évaluation de ces dispositifs qui sera annexée au rapport d'activité de la présidence. À ce propos, il rappelle qu'il n'y a pas eu de rapport d'activité de la présidence pendant plusieurs années et que l'on n'a pas encore suffisamment de retours sur l'impact des décisions qui ont été prises, ce qui

sous-entend une marge de progression. Par ailleurs, la progression du coût des marchés publics en raison de l'aspect développement durable est réelle, et il pense en particulier au marché ménage.

Iryna ANDRIYANOVA ajoute que tous les éléments évoqués par Laurent JEANNIN ont été intégrés au dossier soumis pour l'obtention du label DDRS. Un certain nombre d'objectifs sont visés et feront l'objet d'une évaluation dans le cadre du rapport d'activité.

Hervé GOUX explique que le schéma directeur liste une série d'actions à mettre en place. Ce document n'avait pas vocation à refaire un état de tout ce qui avait été engagé ou fait durant les dernières années. Outre le domaine de la recherche, il aurait été possible de lister un certain nombre d'actions en matière de formation, de politique environnementale ou de politique sociale. Les fiches actions représentent un document de travail et il faudra aussi pouvoir les faire évoluer. La mesure de l'impact est quelque chose d'essentiel mais aussi de très complexe. CY est pour l'instant dans une démarche d'évaluation pour savoir si elle a atteint ou pas l'objectif défini. Hervé GOUX garantit que la notion d'impact est intégrée dans toutes les actions du PIA CY Générations. Enfin, le critère développement durable dans les marchés publics est différent selon la nature et l'objet du marché. Le pourcentage défini peut parfois avoir un effet sur l'attribution du marché public, tout en sachant que les trois-quarts des entreprises qui postulent à un marché ont intégré une dimension RSE dans ce qu'elles font. Le critère environnemental tourne en moyenne autour de 10 % alors que le prix du marché tourne généralement autour de 40 %. Il serait intéressant de travailler en collaboration avec les laboratoires pour identifier les critères, les indicateurs et les impacts concrets.

Laurent JEANNIN comprend que le schéma directeur embarque des indicateurs de mesure d'une activité. Il faudrait éventuellement intégrer des indicateurs d'impact, en lien avec ce qui a été fait dans les laboratoires, et globalement au sein de l'établissement depuis plusieurs années.

III. Création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires

Iryna ANDRIYANOVA présente la création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires (IRST) en tant que Fondation de recherche partenariale entre CY Cergy Paris Université et le centre hospitalier NOVO. Ce projet entre dans la stratégie générale de développement des activités en santé au niveau de l'université et dans la stratégie d'universitarisation de l'hôpital. L'Université et le centre hospitalier NOVO pourront trouver des points communs autour de l'activité scientifique sur le parcours du patient, ce qui impliquera les nouvelles technologies en santé, l'éducation thérapeutique, etc. Par ailleurs, cet institut va contribuer à la création d'un lien entre la recherche fondamentale et la recherche clinique, autrement dit entre les unités de recherche de CY et l'unité de soutien aux recherches cliniques de l'hôpital NOVO. L'IRST a pour objet de concourir, par tous moyens, au développement et à la réalisation de programmes de recherche, d'innovation et de formations dans le domaine de la santé, en particulier sur trois axes définis autour des maladies chroniques et de la vulnérabilité du patient : innovation thérapeutique, suppléance fonctionnelle et territoires et santé. L'IRST va lancer des appels à projet qui auront vocation à financer ou à cofinancer des projets de recherche précliniques, et il va répondre à des appels nationaux et internationaux. Iryna ANDRIYANOVA évoque une action de communication et de valorisation des travaux. La Fondation est créée pour une durée indéterminée, avec un premier programme d'action d'une durée de cinq ans, financé à hauteur de 1 M€, à égale répartition entre les deux partenaires. Elle comprendra un conseil d'administration, un conseil d'orientation scientifique, un comité de pilotage, un président, un vice-président et un coordinateur de projet. Les statuts de la Fondation prévoient l'ajout de nouveaux membres,

sur décision de son conseil d'administration. Pour conclure, Iryna ANDRIYANOVA informe que le conseil d'établissement de CY a donné un avis favorable aux statuts et le conseil de surveillance du GHT NOVO a approuvé la création de l'IRST.

Elhem GHORBEL est contente de savoir qu'une Faculté de médecine est en cours de création. En revanche, elle ne comprend pas pourquoi il est question d'une Fondation à durée indéterminée. Elle pense aussi que davantage d'activités de recherche peuvent être mises en commun que ce qui est évoqué dans les statuts. Par ailleurs, elle comprend que CY doit contribuer à la création de cet institut à hauteur de 500 k€, ce qu'elle trouve très important. Elle souhaite savoir d'où proviennent ces fonds étant donné le contexte actuel de difficultés budgétaires.

Iryna ANDRIYANOVA répond qu'il s'agit de la durée standard de création d'une fondation avec un hôpital. Cette question a été discutée entre les deux directions, et il a été arrêté qu'il s'agirait d'une durée indéterminée, avec l'ambition de développer la Fondation au fur et à mesure des années. Les thèmes de recherche mentionnés dans les statuts ont fait l'objet d'un groupe de travail qui comprenait des médecins de l'hôpital et des enseignants-chercheurs de l'université. Le bilan des activités scientifiques de l'hôpital et des laboratoires a été étudié et une recherche a porté sur les thèmes qui ne sont pas couverts au niveau national. C'est la raison pour laquelle la Fondation s'est positionnée sur des sujets importants sur le territoire, mais fait également référence à un positionnement national. Cela ne signifie pas que d'autres thèmes de recherche ou d'autres collaborations sont impossibles.

Elhem GHORBEL est par exemple étonnée que la cybersécurité n'apparaisse pas dans les thématiques de recherche alors qu'elle est d'actualité dans les hôpitaux et que des laboratoires de CY travaillent sur cette thématique.

Laurent GATINEAU explique que les 500 k€ versés par CY constituent un fonds d'amorçage puisque le but, à terme, est de collecter des fonds qui ne sont pas simplement apportés par les membres fondateurs. La part de CY correspond à des reliquats de la période probatoire de l'Initiative d'excellence.

Elhem GHORBEL comprend qu'il reste donc de l'argent dans les caisses.

Laurent GATINEAU identifie une trésorerie à hauteur de 70 M€. Toutefois, la grande majorité des crédits sont fléchés, et il signale que l'établissement attribue plus de 4 M€ de fonds de recherche aux laboratoires chaque année sur les appels à projet internes.

Iryna ANDRIYANOVA assure que la création de l'IRST ne remet pas en question d'autres financements en recherche.

Patrick LECHAUX, secrétaire association EPSS, trouve ce projet extrêmement intéressant. Il informe qu'un échange a eu lieu avec la présidence de l'association EPSS et la directrice générale de l'école, et il a rédigé un petit texte qu'il propose de lire en séance :

« À propos du projet de création d'un Institut de recherche en santé pour les territoires, co-élaboré entre CY et l'hôpital du nord-ouest Val d'Oise

L'EPSS dans sa double composante (Association et Ecole de travail social-établissement composante de CY) se félicite vivement de ce projet qui pense l'Institut comme une « fédération de recherches » en soutien au développement de projets de recherche en santé. Il met en relation recherche en santé et territoires, est attentif à penser ce développement « autour des maladies chroniques et de la vulnérabilité du patient : innovation thérapeutique, suppléance fonctionnelle et territoires et santé. »

Nous soutenons particulièrement l'ambition du projet selon laquelle : « les recherches doivent être centrées sur le patient et (que) les résultats doivent être transférés vers le monde socio-économique le plus efficacement pour toucher le plus rapidement possible le maximum de personnes. »

Nous souhaitons toutefois que ce projet explicite davantage son approche de la santé, notamment autour de la définition de l'OMS, et fasse état du fait suivant. À savoir que les problématiques de santé ne peuvent plus être dissociées de leurs dimensions économiques et sociales, en lien avec la question migratoire, les phénomènes de précarité, de discrimination et d'exclusion sociale, de handicap, du vieillissement et de la dépendance, de la forte prévalence de problématiques de santé mentale trop ignorées aujourd'hui par les politiques publiques, d'approches soignantes de plus en plus déambulatoires et domiciliaires associant de ce fait les malades et leur entourage (famille, proches aidants, pairs aidants) ainsi que des professionnels d'autres champs que celui du soin...

Le patient est appréhendé par le projet pour sa vulnérabilité mais n'apparaît pas comme un acteur clé (recherche sur et avec le patient) que le développement notamment de l'éducation thérapeutique du patient vise désormais à soutenir, en lien avec de très nombreuses initiatives en ce sens au sein de la recherche et de la formation à l'Université. Soit une nouvelle configuration de la question de la santé qui donne notamment lieu à la multiplication des dispositifs d'intervention pluriprofessionnels faisant travailler ensemble avec une forte implication des patients chercheurs et professionnels de l'intervention, et parmi ces derniers des professionnels des champs du soin, du travail social, de l'enseignement-éducation, du logement. Ainsi que les acteurs politiques, économiques, culturels, associatifs du territoire (santé au travail, art thérapeutique...), etc.

Nous souhaitons donc vivement que cette approche extensive de la santé en territoires soit intégrée dans le projet.

À ce titre, l'EPSS est enthousiaste à l'idée de pouvoir y prendre sa place aussi bien en tant qu'association soucieuse, avec son projet associatif et stratégique, de s'engager dans le développement social du territoire val d'oisien qu'en tant qu'École de travail social – établissement composante de CY – développant des activités de formation et de recherche. L'école a d'ailleurs élargi récemment ses orientations scientifiques en cherchant en particulier à développer des activités de recherche, de publications et de formation intégrant cette question des interdépendances santé-social. Dans ce cadre, nous avons, avec l'implication de CY, finalisé un projet de DU monté avec Saclay et l'APHP intitulé « altérité et santé ». Et l'EPSS est engagée dans la construction d'un autre DU appelé provisoirement « Éthique santé-social » visant à la fois des professionnels des champs de la santé, du social et du médico-social.

Nous sommes donc preneurs de pouvoir prendre notre part dans ce projet d'Institut, y compris au sein de ses instances, selon des modalités à définir ensemble. Il nous semblerait ainsi important qu'il y ait également, parmi les personnes qualifiées, une personne portant plus particulièrement cette question stratégique des interdépendances santé-social. »

Patrick LECHAUX a enfin une question sur le calendrier de mise en place de l'Institut.

Iryna ANDRIYANOVA explique que la création de l'IRST est imminente. Le premier appel à projet sera diffusé dès l'année 2025 et l'idée est de répondre activement aux appels à projet au niveau national centrés sur les thèmes qui intéressent l'Institut.

Carine ROYER note qu'il n'a pas été évoqué la manière dont la Fondation des sciences du patrimoine a inspiré la création et le développement futur de l'IRST. Elle s'étonne que le terme « Institut » ait été retenu alors qu'il s'agit d'une Fondation.

Laurent GATINEAU signale qu'il s'agit simplement d'une référence aux Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU).

Iryna ANDRIYANOVA précise que le terme « Institut » est l'un des noms pour désigner une fondation dans le monde de la santé. Par ailleurs, l'ambition à long terme serait d'avoir un IHU labellisé INSERM sur le territoire. L'IRST répond à un besoin particulier, à savoir couvrir le cofinancement de la recherche préclinique, avec une vision de transfert. Ceci ne remplace pas les projets issus de CY Initiative, de CY Générations, etc. Depuis le lancement de la réflexion sur ce projet en 2023, elle observe aussi une augmentation du nombre de projets en recherche fondamentale déposés en lien avec la santé.

Carine ROYER avoue qu'elle n'est pas encore très au clair sur la stratégie de développement. Il est aussi écrit dans les statuts que le conseil d'administration comprend 4 sièges pour CY, avec des membres désignés par CY Cergy Paris Université dont au moins un représentant de ses personnels. Il faudrait éventuellement apporter une précision sur ce représentant des personnels, à savoir s'il est élu, nommé, etc. Elle réitère enfin ses réserves sur l'utilisation du terme « Institut » qui risque d'apporter de l'incompréhension chez les collègues.

Iryna ANDRIYANOVA prend bonne note de la remarque et précisera les raisons qui ont mené au choix du terme « Institut ». Elle précise que les représentants de CY au conseil d'administration sont nommés par le président.

Emmanuelle RZEPKA avait évoqué la question avec CY. Elle ne sait pas comment l'hôpital NOVO élira son représentant des personnels mais indique que CY proposera une personne qui siège au conseil d'établissement, au conseil de site ou un représentant du personnel.

Elhem GHORBEL rejoint l'interrogation de Carine ROYER au sujet du terme « Institut ». Elle espère que cet Institut travaillera sur la formation des médecins dans un futur plus ou moins proche.

Laurent GATINEAU estime qu'Elhem GHORBEL est dans une phase de grande anticipation. Dans le meilleur des cas, une UFR de santé de plein exercice ne serait créée qu'en 2031 ou 2032.

Elhem GHORBEL pense qu'il s'agit quand même d'un des objectifs majeurs de ce partenariat.

Laurent GATINEAU confirme.

Thibault HUMBERT informe que l'ensemble des élus de l'agglomération se réjouissent de la création d'un Institut de recherche en santé des territoires. Il souligne que cet Institut est une avancée notable dans le cadre du projet de création d'une faculté de médecine à Cergy-Pontoise. L'IRST permettra de renforcer le partenariat entre CY et Novo autour du développement de projets de recherche. Dans les statuts, il est prévu que des mécènes puissent intervenir, et pourquoi pas la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Laurent GATINEAU soumet au vote la création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires.

La création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent GATINEAU remercie les membres et invités du conseil de site.

La séance est levée à 15 heures 30.